

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 7–11 juin 2010

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 7 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2010/7-F
4 mai 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

POINT SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, RMP*: Mme R. Hansen tél.: 066513-2008

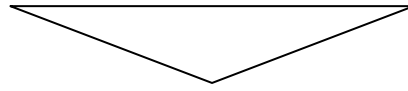
Fonctionnaire principal chargé de la gestion des résultats, RMP: M. K. Owusu-Tieku tél.: 066513-3018

Chargée de la gestion des résultats, RMP: Mme M. Hassinen-Agoya tél.: 066513-3752

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil prend note du document intitulé "Point sur l'application des recommandations issues de l'évaluation" (WFP/EB.A/2010/7-F).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

CONTEXTE

1. Dans le contexte de la politique d'évaluation du PAM (EB.2/2008/4-A), le Secrétariat s'est engagé à tenir le Conseil informé de la manière dont il entend favoriser l'apprentissage, en tant qu'élément du processus d'évaluation, en "préparant les réponses de la direction aux recommandations issues des évaluations, en mettant en œuvre les mesures destinées à donner effet à ces recommandations et en faisant état de leur avancement". Le présent document est le premier rapport de ce type soumis au Conseil. Il contient des renseignements sur la mesure dans laquelle les recommandations issues des rapports d'évaluation établis en 2008 et 2009 ont été appliquées par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

MÉTHODE

2. Afin d'assurer que le suivi des mesures visant à donner suite aux recommandations issues de l'évaluation soit cohérent et systématique, les mesures figurant dans les tableaux récapitulatifs des réponses de la direction sont saisies dans une base de données centrale, le projet ACE¹, qui est gérée et tenue à jour par la Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle (RMP).
3. RMP adresse régulièrement des demandes aux directeurs respectifs, les priant de communiquer par écrit des mises à jour qui décrivent les progrès réalisés dans l'application des recommandations. À la réception de ces mises à jour, RMP enregistre les mesures prises dans la base de données.
4. Les réponses sont passées en revue afin de s'assurer de leur exactitude et d'établir si les progrès notifiés ont été réalisés en temps utile et s'ils correspondaient aux mesures convenues. Ces examens, qui comportent à la fois une étude documentaire et des entretiens, offrent un niveau d'assurance modéré.
5. Dans les cas où les mesures destinées à appliquer les recommandations n'ont pas été prises, il est possible de recourir aux dispositions suivantes:
 - une nouvelle date d'application est convenue pour les mesures en suspens;
 - les aspects préoccupants sont signalés par la voie hiérarchique afin que la haute direction soit avisée de l'absence de progrès; et
 - en dernier recours, la Directrice de RMP demande au responsable concerné de prendre des mesures sans retard.
6. Dans le présent rapport, les mesures sont classées dans les catégories suivantes:
 - **Appliquée:** la mesure était intégralement appliquée au 31 décembre 2009.
 - **En suspens:** l'application de la mesure n'avait pas encore commencé, ou elle avait commencé mais n'avait pas été entièrement menée à bien au 31 décembre 2009.
 - **Non applicable:** la mesure n'avait pas été appliquée du fait de changements survenus dans le contexte opérationnel, ou pour d'autres raisons.

¹ Le projet ACE est un logiciel de gestion des projets qui est utilisé par RMP pour enregistrer et suivre les mesures prises par la direction.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS

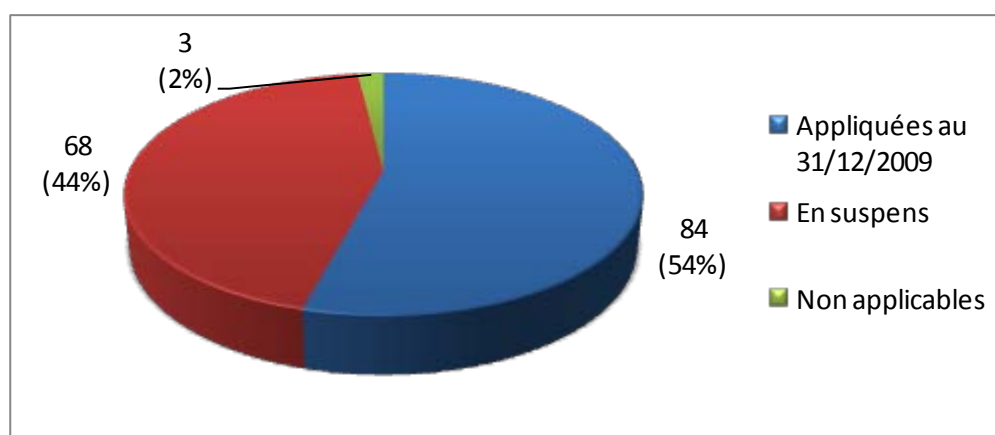
7. Depuis 2008, le Secrétariat présente au Conseil des tableaux récapitulatifs des réponses de la direction en même temps que les rapports d'évaluation correspondants. En 2008 et 2009, 17 rapports d'évaluation ont été soumis au Conseil accompagnés des réponses formelles de la direction². Le tableau 1 montre que 53 pour cent étaient des évaluations d'opérations, 35 pour cent des évaluations stratégiques et 12 pour cent des évaluations de portefeuille de pays.

Type d'évaluation	2008		2009		Total	
	No.	%	No.	%	No.	%
Opérations	0	0	9	70	9	53
Stratégiques	4	100	2	15	6	35
Portefeuilles de pays	0	0	2	15	2	12
Total	4	100	13	100	17	100

8. Les constatations concernant l'application des recommandations sont les suivantes:
- Il y avait 148 recommandations formulées dans les 17 rapports d'évaluation. Le Secrétariat est convenu de prendre 216 mesures pour donner suite à ces recommandations.
 - Sur les 216 mesures convenues, 155 (soit 72 pour cent) devaient être appliquées au 31 décembre 2009.
 - Quatre-vingt-quatre (soit 54 pour cent) étaient appliquées au 31 décembre 2009, tandis que 44 pour cent étaient en suspens; 2 pour cent des mesures étaient jugées inapplicables (voir la figure 1 et l'annexe).
 - Des progrès ont été réalisés dans l'application des recommandations, mais certains des délais fixés étaient irréalistes, ce qui a entraîné des retards dans la mise en œuvre des mesures destinées à y donner suite.

² En 2008, le Secrétariat n'a préparé de réponses formelles de la direction que pour les évaluations stratégiques, tandis qu'en 2009 tous les rapports d'évaluation qui ont été soumis au Conseil étaient accompagnés des réponses formelles de la direction.

Figure 1: Bilan de l'application des mesures convenues, au 31 décembre 2009



9. Il ressort du tableau 2 que 68 pour cent des mesures correspondant aux évaluations d'opérations ont été menées à bien, contre 44 pour cent pour les évaluations stratégiques. Du fait que les recommandations issues des évaluations de portefeuille de pays portent sur le plus long terme, le délai fixé pour leur application n'est pas arrivé à échéance, de sorte qu'elles ne sont pas incluses dans l'analyse.

TABLEAU 2: ANALYSE DE L'APPLICATION DES MESURES, PAR TYPE D'ÉVALUATION				
Catégorie	Évaluations d'opérations		Évaluations stratégiques	
	No.	%	No.	%
Appliquées	47	68	37	44
En suspens	22	32	45	52
Non applicables	0	0	3	4
Total	69	100	85	100

ACTIONS À MENER POUR DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS EN SUSPENS

10. Les actions ci-après sont envisagées pour améliorer le taux d'application des recommandations:
- Les bureaux seront encouragés à utiliser les données issues des évaluations pour améliorer la conception des projets et définir les priorités institutionnelles. Une tribune convenue collectivement sera créée pour débattre des questions communes soulevées par les recommandations issues de l'évaluation.
 - Des conseils seront dispensés afin d'aider les bureaux à fixer, pour l'application des recommandations, des dates limites réalistes qui tiennent compte des demandes concurrentes qui s'exercent sur les ressources.

ANNEXE

ÉVALUATIONS ET BILAN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009		
Évaluation	Mesures à exécuter au 31 décembre 2009	
	No.	Menées à terme (%)
Examen par les pairs de la fonction d'évaluation du Programme alimentaire mondial (WFP/EB.1/2008/7-A)	34	53
Évaluation de la politique et des activités du PAM en faveur du renforcement des capacités (WFP/EB.A/2008/7)	12	25
Évaluation finale de la Politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes (2003-2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire (WFP/EB.2/2008/6-B)	6	50
Évaluation thématique des interventions du PAM dans le domaine du VIH/sida en Afrique subsaharienne (WFP/EB.2/2008/6-A/Rev.1)	14	29
Intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) Madagascar 104420 (WFP/EB.1/2009/7-A)	10	80
Opération d'urgence Nicaragua 10700.0 et opération d'urgence 10695.0 financée par le Compte d'intervention immédiate (WFP/EB.1/2009/7-B)	19	100
Évaluation stratégique de l'efficacité du PAM dans les interventions visant à rétablir les moyens d'existence (WFP/EB.A/2009/7-B*)	17	53
IPSR Libéria 104540 (WFP/EB.A/2009/7-C)	9	78
Programme de pays Mozambique 104460 (WFP/EB.A/2009/7-D)	10	30
IPSR Burkina Faso 105410 (WFP/EB.A/2009/7-E)	6	67
Évaluation stratégique concernant la planification des mesures d'urgences du PAM (2002-2008) (WFP/EB.2/2009/6-A)	2	0
Programme de pays Bangladesh 104100 (2007-2010) (WFP/EB.2/2009/6-B)	1	0
Portefeuille d'activités du PAM en République démocratique populaire lao (WFP/EB.2/2009/6-F)	1	0
Portefeuille d'activités du PAM au Malawi (WFP/EB.2/2009/6-E)	0	0
IPSR Côte d'Ivoire 106720 (WFP/EB.2/2009/6-C)	4	0
IPSR République démocratique du Congo 106080 (WFP/EB.2/2009/6-D)	8	75
IPSR République du Congo 103121 (WFP/EB.2/2009/6-G)	2	0
Total	155	54